



Triez tous vos emballages en plastique avec le SIRCTOM !

1. Le tri se simplifie !

Il n'est pas toujours facile de savoir si nos déchets sont recyclables. Certains nous posent de véritables doutes. Heureusement, dans quelques mois, vous pourrez trier tous vos emballages ! Cette simplification du geste du tri prendra effet le **4 octobre** ! « Pourquoi pas avant ? » me direz-vous. Et je vous répondrai que le centre de valorisation est encore en travaux ! Mais ce n'est qu'une affaire de temps. En attendant, revenons en détails sur les déchets que vous pourrez bientôt trier.

2. De nouveaux déchets dans la colonne de tri jaune

Vous pouviez déjà mettre vos bouteilles, bidons et flacons en plastique dans le bac jaune, de même que les canettes, boîtes de conserve, aérosols non dangereux et briques alimentaires. Pas de changement de ce côté-là. Vous pourrez cependant ajouter dans ce bac de tri, **dès le mois d'octobre prochain** :

- Les barquettes alimentaires de viande, beurre, plats préparés, fromages, ...
- Les pots de yaourts, de crème et boîtes de cacao, ...
- Les sacs et sachets de chips, pain de mie, bonbons, légumes, ...
- Le film plastique de vos bouteilles d'eau, film alimentaire, ...
- Les tubes de dentifrice, sauces, crème, et les pots et boîtes de repas pour les animaux, ...
- Les gourdes de compotes, emballages de médicament, feuilles d'aluminium et sachets de café en aluminium, ...
- Les bouchons, couvercles et capsules de bière (par exemple) et capsule de machine à café

Attention, tous les objets en plastique ne se trient pas. Nous parlons ici uniquement des emballages en plastique.

Voici les bons gestes à adopter pour trier plus facilement :

- **Posez-vous la question « est-ce un emballage (barquette de beurre, films plastique, blisters...) ou un objet (casserole, jouet, assiette cassée...) ? ». Si c'est un emballage, alors il est à déposer dans le conteneur jaune destiné au tri. Si c'est un objet, alors il est à donner ou à apporter en déchetterie.**
- **Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.**
- **Déposez directement vos emballages non imbriqués dans le conteneur de tri, pas dans un sac.**

Le recyclage vous paraît encore compliqué ? Pas de problème : de nouvelles affichettes sur les bennes vous serviront d'anti-sèche **dès le mois d'octobre** ! Pour les questions les plus pointues, le SIRCTOM vous conseille d'installer l'application du Guide Du Tri de Citéo sur votre téléphone. Il vous suffira de préciser le nom de votre commune, et vous n'aurez qu'à demander où va votre déchet.

3. Et les colonnes de tri bleues et vertes, ça change aussi ?

Dans les bacs de tri bleu et vert, pas de changement ! Si vous avez malgré cela un doute, refaisons le point.



Dans la benne de recyclage bleue, rien de plus simple : jetez-y vos papiers de bureau, vos enveloppes, vos journaux, magazines, prospectus et cahiers. Pour ce qui est du carton, mettez-y toute la cartonnette qu'il vous plaira : boîte de céréale, de biscuits, d'œufs, même le carton de pizza ! Seule exception : le carton épais de vos colis ! Celui-ci aura toute sa place en déchetterie. De même, les briques alimentaires iront dans la benne jaune et vos mouchoirs, lingettes et autres serviettes en papier sont à jeter dans votre poubelle noire classique.

Dans la benne de recyclage verte, c'est encore plus simple : mettez-y le verre ! Bouteille de vin, bouteille d'huile alimentaire, flacon de parfum, pot et bocal, tout y passe, tant que ces contenants sont vides ! Pour ce qui est de vos bouchons, ceux en liège iront dans votre collection ou la poubelle noire, et ceux en métal iront dans la benne jaune pour être eux aussi recyclés. Réservez enfin votre vaisselle cassée, les miroirs, ampoules, vitres cassées, pot de fleurs ou vitrocéramique pour la déchetterie.

4. Pourquoi trier ?

Grâce au tri, vos déchets sont valorisés ! Par exemple, le recyclage de 850 boîtes de conserve en acier permettra de fabriquer un lave-linge. Le papier-carton peut être recyclé en boîte à chaussures, en journal ou en cahier. De même, le plastique recyclable pourra être broyé pour produire un nouveau pull en polaire ou un arrosoir par exemple. Les bouteilles de verre, enfin, sont recyclables à l'infini, alors que jetées dans la nature ou à la poubelle, elles ne mettraient pas moins de 4000 ans à disparaître.

En plus de donner une seconde vie à la matière de vos déchets, ce système permet de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des ressources naturelles, leur transport et à la fabrication des produits finis. De plus, fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'utiliser 95 % d'énergie en moins qu'en utilisant de la bauxite (la ressource naturelle de laquelle est issu l'aluminium).

5. Les astuces du SIRCTOM

Le recyclage permet de donner une seconde vie à vos déchets. Le tri participe donc à l'économie circulaire : la matière de votre déchet recyclé permet de créer de nouveaux objets. Pour que vos déchets soient bien valorisés, **ne les emboîtez pas**. De même, il est **inutile de les laver**. Il suffit de bien les vider avant de les jeter !

Et le reste ? Pour réduire vos déchets et préserver les ressources de notre planète, pensez à réparer, réutiliser et même donner ou vendre. Vous ferez même des économies ! De nombreuses associations et ressourceries vous aident dans cette démarche zéro déchet ! Enfin, vous pouvez également valoriser vos déchets en compost. Les déchets compostables représentent 40% de notre poubelle. Créez un engrais gratuit avec le SIRCTOM. Le syndicat vous propose d'acquérir votre composteur pour 30 euros, et vous fournit un guide pour vous simplifier la vie. Profitez-en !